

**Enquête publique du projet d'autorisation environnementale
concernant :**

**La modification du fonctionnement du Bassin de rétention dit « Lafond » sur
le territoire de la commune de ;**

**FLEURIEUX sur L'ARBRESLE
RHÔNE**

Enquête du 22 février au 12 mars 2021

RAPPORT

Du commissaire enquêteur Denis SIDOT

Désigné le 12 janvier 2021

Par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON



Sommaire du rapport	Pages
Préambule	3
Chapitre 1 Généralités	4 – 5 - 6
Cadre réglementaire – Composition du dossier	
Chapitre 2 Organisation, déroulement	7 - 8
Chapitre 3 Analyse et exploitation des observations	9
Procès-verbal de synthèse	10
Mémoire en réponse de la CCPA, maître d'ouvrage	11- 12- 13

PREAMBULE

Contexte territorial

La commune de FLEURIEUX sur l'Arbresle :

- est située dans le Rhône, canton de l'Arbresle, à 30km au Nord-Ouest de l'agglomération lyonnaise et 30 km au Sud-Ouest de Villefranche sur Saône,
- est traversée par la RN 7 et l'A 89 et 2 lignes de chemin de fer,
- compte environ 2400 habitants,
- appartient ;
 - à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, CCPA, porteur du présent projet, compétente depuis 2019, pour les réseaux d'eaux pluviales,
- son PLU, Plan Local d'Urbanisme de Mars 2014 a été modifié en septembre 2019. Il est en compatibilité avec le SCOT de l'Ouest Lyonnais.

Son territoire est concerné par :

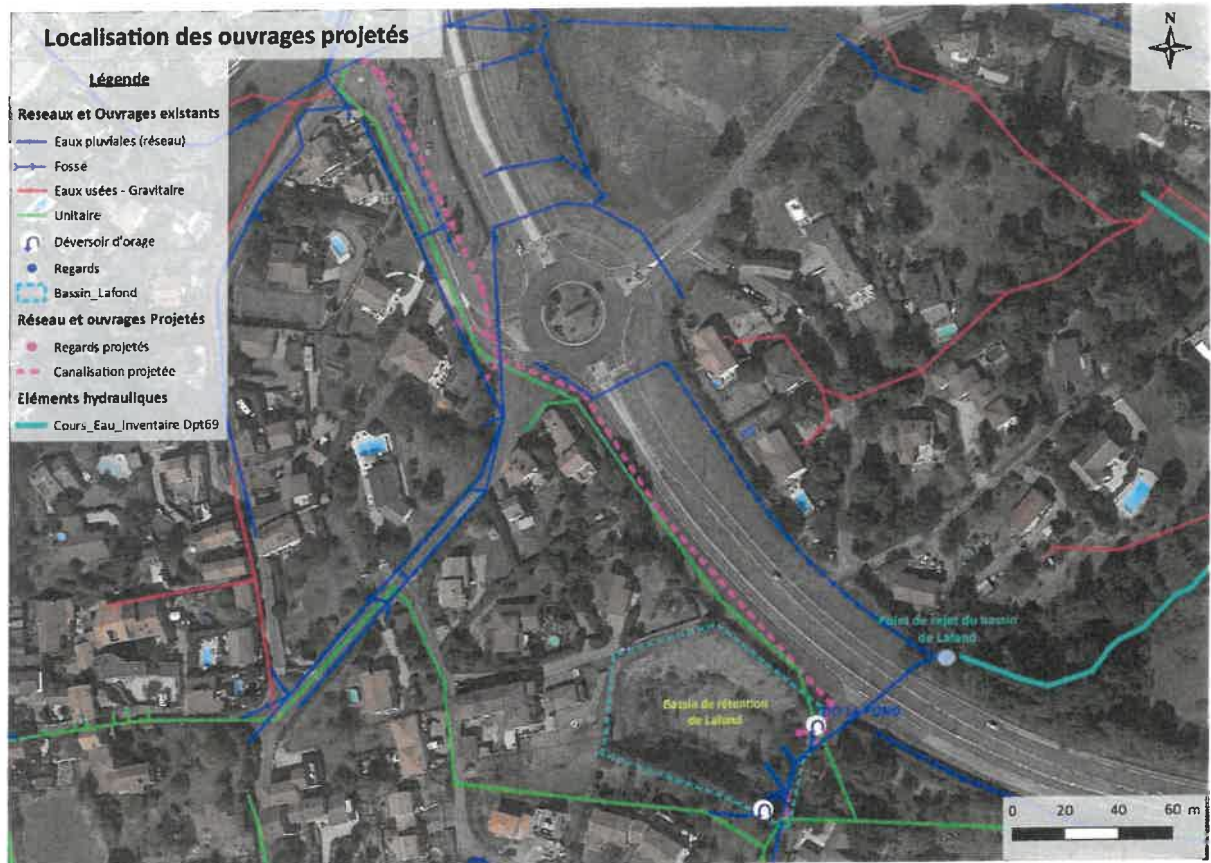
- Le PPRNi = Plan de Prévention des Risques d'Inondation Brevenne-Turdine révisé en 2014.
- Un zonage pluvial approuvé depuis 2000, qui lors de sa révision en 2014, a proposé la modification du fonctionnement du bassin de rétention créé en 2006 sur site naturel. *(pour une retenue de 3250 m³ d'eaux pluviales, terrassements de 17 000 m³, hauteur d'eau de 3m44, etc.)*
- Le projet est inscrit dans le territoire à risques inondation TRI de Lyon.

Les rejets d'eaux pluviales du bassin Lafond s'effectuent en direction du bassin versant du Buvet qui rejoint la Brevenne au niveau du Pont de Dorieux. En amont de ce secteur le Buvet est compris dans l'enveloppe de scénario à risque moyen.

CHAPITRE 1 GENERALITES

1 - 1 OBJECTIFS DE LA MODIFICATION

- ❖ **Augmenter la résilience du territoire** de Fleurieux-sur-l'Arbresle aux aléas climatiques, en traitant des occurrences de crues plus importantes (*de 20 ans actuellement à 30 ans à termes*)
- ❖ **Mieux maîtriser** les écoulements des eaux pluviales en gérant leur rétention pour un bassin versant récolté de plus de 50 ha³, (*par réunion des 22 ha 29 du bassin versant Dorieux aux 28 ha 01 du bassin Lafond*) tout en préservant le milieu récepteur.
- ❖ **Dériver le réseau EP vers bassin de rétention Lafond** par pose sur 367ml, de canalisations (*600 de diamètre*) en bordure et sous accotements de la RN7 (*ce sans traversée de milieu naturel*)
- ❖ **Modifier** le fonctionnement du bassin de rétention pour permettre un stockage de 4420 m³ d'Eaux Pluviales = EP, au lieu des 3250 m³ autorisés en 2006 mais un volume de rétention utilisé actuellement à seulement 34 %. (*Enrochements du bassin pour un confortement du talus, renouvellement des pompes, etc.*)
- ❖ **Réduire ainsi le débit de fuite de rejet** (*le bassin ne constitue pas un ouvrage de protection mais de limitation des débits*)
- ❖ **Supprimer les désordres hydrauliques de la RD 70 A** (*inondations de la voirie par temps de pluie*)
- ❖ **Urbaniser la parcelle AV76**, (*hors zones inondables du PPRNi*) en bordure de la RD 70 A et appartenant à la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.
Le dévoiement de l'écoulement va opportunément permettre de lever la contrainte foncière d'un potentiel bassin « Dorieux » sur cette parcelle, en vue d'aménager d'une part, une plateforme destinée au stockage de sels de déneigement et d'engins pour le Conseil Départemental du Rhône, et d'autre part un centre technique municipal.



1 - 2 CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique était diligentée par l'arrêté préfectoral, (*service eau et nature*) du 26 janvier 2021 en application du code de l'environnement notamment les articles :

- L. 123- 1 - R. 123-1 et suivants
- L. 181- 1 - R. 181-1 et suivants
- L. 214- 1 - R. 214-1 et suivants (rubrique 2.1.5.0 pour ce dernier

1 - 3 COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Note de présentation (23 pages)

valant aussi résumé non technique de l'étude d'incidence associée au dossier de demande d'autorisation,

Dossier d'autorisation environnementale : pièces 1 à 5 (120 pages)

Annexes :

1. Demande d'autorisation,
2. Plan des réseaux existants et plan de fonctionnement,
3. Plans projet et plan de fonctionnement,
4. Pré-diagnostic écologique préalable au dossier d'autorisation (avril 2020) avec mesures **ERC** (Evitement, Réduction, Compensation) par synthèse des données naturalistes de la **LPO** (Rhône Ligue de Protection des Oiseaux)
5. Arrêté préfectoral du 21/12/2018 relatif aux statuts et **Compétences** de la **Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle = CCPA**
6. Formulaire (du 29/06/2020) d'étude d'incidence Simplifiée au titre de NATURA 2000.

ADDENDUM (11 pages) document établi en réponse au courrier de demande de complément transmis par la DDT69 le 18/09/2020,

au dossier d'autorisation (décrets 2017-81 et 82 du 26/01/2017 code de l'environnement et son article R214/53)

- décrit l'impact qualitatif et quantitatif des travaux sur le milieu récepteur,
- évalue les débits et pollutions actuels et futurs sur les cours d'eau de Dorieux et Lafond,
- contient 2 annexes (synoptiques de fonctionnement actuel et futur des réseaux d'assainissement, plans et coupes des ouvrages d'alimentation et de régulation du bassin Lafond)

A ma demande :

- déclaration à la DDE du Rhône de la création du bassin de rétention Lafond en 2006, ouvrage devant recevoir 3250 m³ d'eaux pluviales d'un bassin versant urbanisable au POS (1.8 ha sont reconnus revêtus en 2006 sur 17ha appelés à recevoir de la construction plus ou moins dense)
- lettre du 14/12/2020 de la CCPA aux riverains des travaux (secteur RN7 –Chardonnay-Cotelière)
- ordonnance du 12/01/2021 désignant le commissaire enquêteur, arrêté ouverture enquête du 26/01/2021, avis affichés et copies annonces légales.

CHAPITRE 2 ORGANISATION, DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2 - 1 CONTACTS PREALABLES, REUNIONS, PERMANENCES

- ❖ Jeudi 28 janvier 2021, à LYON, DDT service Eau et Nature,
Retrait du dossier, du registre papier. Emargement des pièces du dossier et du registre.
- ❖ Vendredi 5 février, à Fleurieux,
visite du site, entretien avec le chef de chantier des travaux, vérifications de l'affichage sur place et en Mairie de Fleurieux,
- ❖ Jeudi 18 février, à l'ARBRESLE, au siège de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, CCPA,
Réunion de travail, avec la responsable et le technicien eaux pluviales.
- ❖ Lundi 22 février, Mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle,
1^{ère} permanence 15h-17h.
- ❖ Samedi 6 mars, Mairie de Fleurieux,
2^{ème} permanence 9h-11h et bref entretien avec M. le Maire.
- ❖ Vendredi 12 mars Mairie de Fleurieux,
- de 14h à 14h45 avec le technicien des eaux pluviales de la CCPA,
visite des installations hydrauliques, et fosse de dissipation du bassin de rétention,
- 3^{ème} et dernière permanence 15h-17h.
- ❖ Lundi 22 mars au siège de la CCPA à l'Arbresle,
remise du Procès-verbal de synthèse.
- ❖ Vendredi 9 avril,
- à la DDT Lyon service eau et nature remise du dossier d'enquête avec le rapport et les conclusions.
- Remise du rapport et des conclusions au Tribunal administratif de Lyon.

2 - 2 PUBLICITE, INFORMATION DU PUBLIC

L'avis au public a été

- mis en ligne sur le site internet dédié :

[https : www.registredemat.fr//bassin-lafond-fleurieux-sur-l-arbresle](https://www.registredemat.fr//bassin-lafond-fleurieux-sur-l-arbresle)

- [Sur le site internet de la commune](#)

- Publié dans :

les journaux Le Progrès les 6 et 24 février 2021 et Tout Lyon les 20 et 27 février 2021
le bulletin municipal

et sur le canal d'information disponible de la commune de Fleurieux ;
«panneau pocket» (*accès par téléphone portable*)

Les avis d'enquête ont été apposés

- à la mairie de Fleurieux et sur le panneau lumineux,
- sur le site du bassin de rétention Lafond

Les possibilités de consultation du dossier du 22 février au 12 mars2021

- à la mairie de Fleurieux aux heures de bureau, où se trouve le registre papier à feuillets numérotés de 1 à 16 et destiné à recevoir les observations du public,
- à l'Arbresle, par un accès gratuit sur le poste informatique à disposition au siège de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, CCPA, et aux horaires d'ouverture des bureaux indiquées sur l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
- par l'application « panneau pocket » pour les 822 abonnés Fleurinoises et Fleurinois.

CHAPITRE 3 - ANALYSE ET EXPLOITATION DES OBSERVATIONS RECEUILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE

3 - 1 SUR LE REGISTRE PAPIER DEPOSE EN MAIRIE

Observations de Madame VAIARINI Sandrine - 22 février 2021

« Mes inquiétudes – bruits, odeurs, moustiques, entretien.

Considérant que le bassin de rétention va accepter des eaux pluviales d'un bassin versant de 50ha au lieu de 17ha actuels.

Quel en sera l'impact au niveau du bruit des pompes (*qui redirigent les eaux*) ?

S'il y a stagnation des eaux ; odeurs, moustiques...

Et en espérant que l'entretien du bassin soit régulier »

Mon avis :

2006 La déclaration (*adressée à la DDE du Rhône par la commune de Fleurieux*) pour créer le bassin de rétention Lafond, était silencieuse sur de potentielles nuisances (*bruits, odeurs, moustiques etc.*) et son entretien était alors jusqu'à 2019 du ressort de la commune de Fleurieux.

2019 Le dossier d'enquête de la CCPA ,Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (*compétente pour les eaux pluviales depuis 2019*) -

indique pour les habitations riveraines du Bassin Lafond en **aval** de la confluence entre le Dorieux et le Lafond, donc l'habitation de Mme VAIARINI :

« la situation est inchangée par rapport à l'actuel, il n'y a donc pas de conséquences sur l'habitation située en rive gauche située 6m au-dessus du niveau de base du cours d'eau »

- **prévoit** toutefois, dans les mesures **ERC** (*Evitement, Réduction Compensation*) le suivi, le contrôle, une surveillance vigilante du bassin (*entretien des espaces verts, contrôle de l'absence de zones de dépôts importants en fonds de bassin, vidange, etc.*)

Il n'en demeure pas moins que les inquiétudes, les questions posées par de Mme VAIARNI Sandrine sont compréhensibles, au regard des modifications apportées au fonctionnement du bassin de rétention, que son habitation surplombe :

- ✓ Augmentations : du niveau de l'eau, du volume traité, donc de la fréquence des limitations des débits,
- ✓ modifications des pompages, (*sollicitation plus importante des pompes etc.*) de la surverse, des déversoirs d'orage,
- ✓ impacts d'une future mise en séparatif de l'intégralité du bassin versant de la collecte située en amont hydraulique.

PROCES - VERBAL DE COMMUNICATION DES OBSERVATIONS

Le commissaire enquêteur,

le 15/03/2021

à

Monsieur le Président de la *CCPA Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle*

L'enquête publique relative au projet de modification du fonctionnement du Bassin de rétention dit Lafond à Fleurieux-sur-l'Arbresle s'est terminée le 12 écoulé et sans incident.

Au cours de cette procédure, une seule observation a été recueillie et notée le 22 février écoulé sur le registre papier déposé en mairie de Fleurieux.

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours votre réponse éventuelle sur l'observation de Madame VAIARINI Sandrine et relative, suivant ses indications et ma recherche, (*à la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle*) aux parcelles riveraines du bassin de rétention, section BC n° 295 – 297 et 59, situées en surplomb à son nord-ouest :

« Mes inquiétudes – bruits, odeurs, moustiques, entretien .

Considérant que le bassin de rétention va accepter des eaux pluviales d'un bassin versant de 50ha au lieu de 17ha actuels.

Quel en sera l'impact au niveau du bruit des pompes (*qui redirigent les eaux*) ?

S'il y a stagnation des eaux ; odeurs, moustiques....

Et en espérant que l'entretien du bassin soit régulier »

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le commissaire enquêteur

Denis SIDOT

L'Arbresle, le 23 mars 2021

MONSIEUR DIDIER SIDOT
COMMISSAIRE ENQUETEUR
81 RUE PASTEUR
69300 CALUIRE ET CUIRE

SERVICE : TECHNIQUES
NOS REF : let_60_21
CONTACT : erick.fauria
TEL : 06 82 78 91 95

Objet : Enquête publique modification bassin rétention Fleurieux n° E20000137/69 mars 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête publique citée en objet, qui s'est déroulée du 22 février au 12 mars 2021, vous nous avez fait part le 15 mars 2021 d'une seule observation recueillie durant son déroulement sur le registre papier déposé en mairie de Fleurieux sur l'Arbresle.

Cette observation déposée par Madame VAIARINI Sandrine concernait les points suivants :

« Mes inquiétudes – bruits, odeurs, moustiques, entretien.

Considérant que le bassin de rétention va accepter des eaux pluviales d'un bassin versant de 50ha au lieu de 17ha actuels.

Quel en sera l'impact au niveau du bruit des pompes (qui redirigent les eaux) ? S'il y a stagnation des eaux ; odeurs, moustiques.... Et en espérant que l'entretien du bassin soit régulier »

Pour donner suite à cette observation, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses apportées par la Communauté de Communes :

Mes inquiétudes – bruits, odeurs, moustiques, entretien. Considérant que le bassin de rétention va accepter des eaux pluviales d'un bassin versant de 50ha au lieu de 17ha actuels. Quel en sera l'impact au niveau du bruit des pompes (qui redirigent les eaux) ?

Les pompes mises en œuvre dans cet ouvrage sont du même type que celles présentes à l'heure actuelle, à savoir des pompes immergées qui fonctionnent uniquement sous l'eau. Ces pompes sont intégrées dans un ouvrage de génie civil qui amortit déjà fortement les nuisances auditives.

De ce fait, l'impact auditif futur lors du fonctionnement des équipements sera équivalent par rapport à l'impact auditif actuel.

Les pompes installées produisent l'équivalent de 45 à 65 décibels à 1 m de distance en fonctionnement soit l'équivalent d'une voix humaine.

La différence avec le fonctionnement actuel est principalement le bassin versant connecté, qui sera à terme de l'ordre de 50ha, lorsque les opérations de mise en séparatif seront réalisées.

Même si les pompes fonctionnent plus souvent, il est à préciser qu'elles fonctionneront en période de pluie intense, pour la vidange du bassin. En période de forte pluie, la nuisance perçue potentielle sera fortement limitée.

S'il y a stagnation des eaux ; odeurs, moustiques... Et en espérant que l'entretien du bassin soit régulier »

Le fond du bassin de rétention restera végétalisé comme actuellement, ce qui permet de faciliter l'évapotranspiration des eaux. Le drainage est assuré par un massif de fond composé par des graves de 10 à 100 cm qui réduisent la possibilité de formation de zones d'accumulation d'eau. La seule zone en eau est constituée par la zone de décantation au droit des pompes, dont la surface équivaut à 10 m², et dont le fonctionnement sera identique au fonctionnement actuel.

L'ouvrage étant dimensionné pour être vidangé en 24 heures, il n'y aura pas de stagnation susceptible d'engendrer des nuisances olfactives.

Dans le cadre de l'entretien du bassin, CCPA réalise un entretien au moins 2 fois par an des espaces verts du bassin pour éviter le développement trop important de la végétation.

La CCPA organise des visites régulières des ouvrages, qui en complément de la télégestion permettront d'observer si des anomalies sont présentes (notamment vis-à-vis des zones de stagnation, ou de la prolifération de moustiques)

De plus, les ouvrages seront équipés d'une télégestion permettant d'alerter en temps réel la collectivité de tout dysfonctionnement des équipements.

La prolifération de moustiques est conditionnée à des eaux dont la stagnation est supérieure à 7 jours. Il y a par conséquent peu de risques de prolifération de moustiques dans le bassin Lafond.

Si toutefois des infestations de moustiques étaient constatées, des opérations de démoustiquage manuel par ramassage à l'épuisette à maille fine pourraient être envisagées en période estivale au droit de la zone de décantation sous les pompes.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information et je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sincères considérations,

Le Président

Pierre Jean ZANNETTACCI

Vu, le commissaire enquêteur

Denis SIDOT

FIN DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR